



Année 2006
NUMERO 16

Date de parution
OCTOBRE 2006

NITTELUB

MAIRIE DE SAINT AGNAN

SECRETARIAT:

Horaires d'ouverture :

LUNDI

10 H 00 A 12 H 00

MERCREDI

10 H 30 A 12 H 00

JEUDI

14 H 00 A 17 H 30

PERMANENCE

de Mme Le Maire

le jeudi de

18 H 30 A 19 H 30

Téléphone : 05 63 41 47 04

Télécopie : 05 63 41 47 04

Messagerie :

stagnan.mairie@wanadoo.fr

Dans ce numéro :

EDITO	1
LE MOT DU MAIRE	1
DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	2
INFOS PRATIQUES :	2
LE COIN DES ASSOCIATIONS	2
BREVES DE FOOT	3
ETAT CIVIL	4
LE CIMETIERE...	4

EDITO

Le jeudi 19 octobre 2006 à partir de 18 h et jusqu'à 20 h, dans la salle du conseil de ST-AGNAN, nous serons heureux de vous rencontrer, vous

tous anciens et nouveaux lecteurs afin de mieux faire connaissance, échanger et développer ensemble des idées pour que le NITTELUB

à chaque nouvelle parution, vous ressemble de plus en plus. Nous comptons sur vous.

L'Équipe Communication

LE MOT DU MAIRE

Mais non, le Haut Débit à Saint Agnan ce n'est pas l'Arlésienne. On en a beaucoup parlé (on en parle encore) mais, si ce n'est pas votre cadeau de Noël, ce sera celui du début de l'année prochaine. Au mois de mars 2006, nous avons engagé, conjointement avec la Mairie de Garrigues deux types de discussions.

La première entrait dans le cadre d'un projet gouvernemental « le pôle d'excellence rurale » ; la seconde s'inscrivait dans un programme régional « Midi- Pyrénées Numérique »

Vu la souplesse et « la rapidité » de mise en œuvre, c'est avec la Région que nous avons poursuivi l'aventure. Suite à la synthèse de

vos questionnaires, il a été possible de lancer une première phase de consultation. ; le but essentiel étant de savoir si sans aucune intervention communale, les opérateurs s'engageaient à couvrir les deux communes dès la fin 2006.

Ce rapport de carence établi (obligatoire aux termes de l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales), nous pouvons engager la deuxième et avant dernière étape.

Le 09 Octobre, dans le cadre d'une procédure négociée, un appel d'offres a été lancé et permettra aux différents opérateurs de se positionner sur notre commande de mise en place d'un réseau Haut

Débit.

Fin Novembre, nous devrions être en mesure de signer la Délégation de Service Public qui fixera définitivement le nom de l'opérateur, le coût, le montage juridique et toutes les conditions de fonctionnement.

Et, dans les semaines qui suivront, à vous les joies du haut débit.

Pour conclure, je tiens à adresser de vifs remerciements à la Région Midi Pyrénées pour son aide, son dévouement et son écoute ainsi qu'à Bernard BOLON, maire de GARRIGUES.

Brigitte PARAYRE

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **CM du 05 juillet 2006**

Statuts de la CCTA : modification des statuts portant définition de l'intérêt communautaire, extension des compétences et adoption des nouveaux statuts..

- **CM du 05 septembre 2006**

Suite aux demandes et interventions de différents services publics, la carte communale (document organisant l'urbanisation de la Commune) a été revue.

Le projet sera soumis à une enquête publique dans les prochaines semaines.

- **CM du 03 octobre 2006**

Le Conseil Municipal a reçu en séance publique, la société ELABOR, spécialisée dans la gestion des cimetières.

Celle-ci a présenté les obligations et les droits de la Commune en matière de gestion des concessions dans le temps.

Vous trouverez page 4 les détails de la procédure retenue.

INFOS PRATIQUES : ADMR

NOUVEAU :

Depuis le 1er juillet 2006 L'association du Service à Domicile ADMR de ST-SULPICE couvrant le secteur ST. SULPICE, MEZENS, ST.AGNAN, LUGAN, GARRIGUES, met au service des personnes âgées et ou dépendantes, un véhicule et un auxiliaire de vie sociale pour les déplacements à l'extérieur (commerçants, administrations, médecins, pharmaciens, services sociaux, coiffeurs, bibliothèque, visites à des parents, des amis, au cimetière, lieu de vote etc.).

Ces prestations permettent à tous les usagers de tous les services ADMR de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 50 % des frais annuels.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE FONCTIONNEMENT au 05 63 41 82 02

le mardi 14 h 30 à 16 h 30

ADMR Centre Médico-social 1, rue Jean-Baptiste Picart - 81370 ST-SULPICE

FOOT- TENNIS

.Le Tennis Club Saint Agnan comporte aussi une section adulte loisir de **Tennis de table** .

La saison débute cette année le Lundi 25 Septembre . Il s'agit donc d'une activité loisir et nous jouons de 21 à 23 heures dans la salle des fêtes tous les lundis.

La carte Tennis du club donne droit à l'inscription gratuite au ping pong , pour une inscription uniquement au ping pong le prix de la carte individuelle est de 15 € à l'année .

Pour tous renseignements :
Michel Soulié , 05 61 09 89 31 .

ECOLE DE TENNIS

Les cours de tennis ont repris le 15/09. Notre éducateur, Bruno BASELGA n'a pas moins de 25 enfants à sa charge. Ces enfants sont répartis en trois groupes de niveau et d'âge, et les cours sont dispensés le vendredi de 17 à 20h00. Bonne saison à tous et rendez-vous au mois de juin pour le traditionnel tournoi.

TENNIS LOISIR

Nous sommes heureux de constater que le court de tennis est régulièrement occupé par nos 17 familles adhérentes (soit une cinquantaine de personnes) Le tennis à St Agnan se porte bien grâce à elles.

Pour tous renseignements concernant l'école de tennis et le tennis loisir, appeler Danielle Gendre au 05 63 41 94 71

FOOT

C'est la rentrée pour le football à St Agnan: l'école de foot a repris les entraînements le 28 août avec les débutants et poussins à St-Agnan, le mardi à 17H 30 et le mercredi pour les benjamins, les 13 et 15 ans. Les trois équipes de seniors ont repris les entraînements le 18 août et ont commencé la compétition le 17/09.

Cette année, nous avons une équipe supplémentaire grâce à l'arrivée d'une douzaine de jeunes issus de l'école de foot de St-Agnan !

BREVE DE FOOT

Après un début de match difficile, deux buts pour SERENAC dans les trois premières minutes, l'Équipe 1 senior de SAINT AGNAN s'est qualifiée avec brio pour les huitièmes de finale de la Coupe du Tarn .

A la fin de la première mi-temps, Boris avait permis de ramener le score à 2-1. Dans la deuxième période, Steve a marqué le but de l'égalisation.

Les prolongations n'ayant pas permis à l'une ou à l'autre des équipes de prendre l'avantage, c'est la série de tirs au but qui devait désigner le vainqueur.

Avec deux arrêts de qualité, Thierry, le gardien de but remplaçant a permis à SAINT AGNAN d'arracher la victoire.

Nous leur souhaitons bonne chance pour les prochaines rencontres.

Les équipes 2 et 3, quant à elles, ont été éliminées de la Coupe du Tarn mais c'est sans aucun doute qu'elles porteront fièrement les couleurs de notre club dans les match du championnat.

Bravo et félicitations à tous pour votre esprit et votre talent.



DANSE AFRICAINNE AVEC CLEMENT ASSEMIAN

Cours le jeudi de
20 H à 21 H 30
Salle des fêtes

Renseignements :
Carine LLORDEN :
06 22 76 29 45

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vous présente le calendrier des concours de belotes:
Ceux ci ont lieu le samedi soir à partir de 20 H 30

LE 04 ET 25 NOVEMBRE
LE 09 DECEMBRE
LE 06 ET 20 JANVIER
LE 03 ET 17 FEVRIER
LE 03, 17 ET 31 MARS
LE 14 ET 28 AVRIL

Renseignements :
Évelyne NOYRIGAT :
05 63 83 05 65

QI GONG -TAI CHI CHUAN

L'association OASIS propose des cours à la salle des fêtes de Saint Agnan les mercredi soir et vendredi matin.

QI GONG : thérapie de maîtrise du corps et de l'esprit, fondée sur la concentration mentale, la mobilisation du QI de l'organisme et le contrôle conscient de soi-même.

TAI CHI CHUAN : art du corps destiné à fortifier ce dernier à l'aide d'une série de mouvements souples et lents.

Inscription toute l'année, Cours d'essai gratuit.

Contact :

Michel DEVEZE : 05 63 58 01 39/06 20 94 45 73



ETAT - CIVIL



Nous souhaitons la bienvenue à :

Mathilde LAPORTE, née le 11 juillet 2006

Louise SAINT-AGNES, née le 18 juillet 2006

Nous félicitons pour leur mariage :

Julie RAFFIN et Fabrice TORIJA le 05 août 2006

Et nous les remercions pour leur don fait à cette occasion à l'école de SAINT AGNAN.

N'OUBLIEZ PAS,
LORSQU'IL Y A 5 DIMANCHES
DANS LE MOIS, L'ÉGLISE DE
SAINT AGNAN OUVRE SES
PORTES LE DERNIER
DIMANCHE DU MOIS À 09
H 00 POUR LA MESSE.
POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ LE SECRETARIAT
AU
05 63 58 06 37

A PROPOS DU CIMETIERE...

Le cimetière est un lieu communal et laïque, placé sous la responsabilité de la Mairie qui doit en assurer la sécurité, la décence et la salubrité.

Au terme de l'article L2223-2 du CGCT, le cimetière doit disposer d'un minimum légal d'au moins 20 places libres.

Afin de respecter ce principe, la commune va entamer dès le mois de novembre une procédure de reprise de concessions.

Elles seront de deux types: - reprise de terrains communs, c'est à dire d'emplacements abandonnés, sans qu'il existe de traces écrites du nom du propriétaire. Une simple décision du

conseil municipal est suffisante. Toutefois afin de préserver les droits de chacun, une information sera faite sur le site même.

- reprise de concessions en l'état d'abandon.

Un procès verbal décrivant avec précisions l'emplacement et l'état de la concession sera dressé et notifié aux familles puis porté à la connaissance du public par affichage à la porte de la Mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Ces affiches seront renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle.

Au bout d'une période de 3 ans, un nouveau procès verbal sera établi et un mois après sa notification, la

Mairie aura la faculté de saisir le Conseil Municipal qui sera appelé à se prononcer définitivement sur la reprise.

Ces deux types de procédure, menées en parallèle permettront un réaménagement du cimetière avec éventuellement la possibilité de réserver de l'espace pour un columbarium et un jardin du souvenir.

Pour tout renseignement à fournir ou information à apporter, les familles sont priées de s'adresser à la Mairie.